SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1991

par Jean FAVIER

Membre de l'Institut Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1992

SUR L'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE
EN 1991

SUR L'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE
EN 1991

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1991

par Jean FAVIER

Membre de l'Institut Directeur général des Archives de France

> PARIS Archives nationales 1992

DES ARCHIVES DE
EN 1991

Put Joen PAVIER

Meinten de Phetins

Des ARCHIVES DE

Put Joen PAVIER

Des Joen Paviers

Des ARCHIVES DE

Put Joen Paviers

Des ARCHIVES DE

Des ARCH

À tous égards, l'année 1991 aura été un temps de consolidation. La mise en œuvre du nouveau statut des conservateurs a permis d'établir sur de nouvelles bases une hiérarchie qui tienne compte de la qualité du personnel et de la réalité des responsabilités. Le difficile problème de l'établissement d'un nouveau corps pour la Fonction publique territoriale aura largement occupé la réflexion, non moins que ses implications pour l'avenir des services établis depuis deux siècles dans les départements et conduits à une profonde mutation par l'évolution des structures de la France.

Dans le domaine des méthodes et des technologies, la principale avancée est probablement celle qui modifiera aux Archives nationales les systèmes de traitement des archives contemporaines, en partant de la nécessaire informatisation de la description et du classement.

Les réalisations qui sont à mettre à l'actif de cette année 1991 ne sont pas négligeables. Pour ce qui est de l'équipement, quatorze chantiers à travers la France témoignent du dynamisme de l'État et des collectivités territoriales. Ainsi approche-t-on du moment où les infrastructures des Archives de France ne devront plus rien à celles qui étaient en place au lendemain de la guerre. Dans un autre ordre de préoccupations, le service du public a sérieusement été amélioré aux Archives nationales par le système de télécommande qui permet aux chercheurs de formuler leurs demandes depuis leur domicile et d'éviter ainsi une attente toujours dommageable à leur recherche.

De nouveaux travaux fondamentaux ont été menés, notamment sur les problèmes de conservation matérielle. La coopération internationale se révèle ici indispensable.

Quelques opérations importantes ont souffert de retards. Pour des raisons techniques, qui tiennent aux impératifs complexes de la réhabilitation d'un bâtiment ancien et de son adaptation à de nouvelles fonctions, le Centre des archives du monde du travail a connu le retard le plus notable. Quant à la troisième unité du Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, le retard pris à son lancement tenait aux interrogations qui ont surgi quant à sa localisation. Dans l'un et l'autre cas, les opérations ont repris ou sont en train de reprendre en 1992, cependant que s'annonce la réfection totale des structures d'accueil du public au Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence.

Peut-être faut-il finir ce bref aperçu par l'énoncé d'un chiffre qui soulignera à lui-seul la lourdeur des tâches qui incombent aux services publics d'archives : en une année, le Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales aura communiqué 128 781 articles, liasses, cartons ou registres. En termes non-techniques, cela signifie la manipulation de deux à trois milliers de tonnes de papiers.

Chaque département, chaque ville, pourrait à sa mesure donner des chiffres tout ausi éloquents.

Il est évident que, sans les efforts accomplis pour la modernisation et sans ceux qui demeurent à accomplir, les services publics d'archives ne seraient plus en mesure de faire face à une demande hautement significative de l'intérêt porté par les Français à l'histoire et de l'importance attachée par les historiens étrangers aux archives de la France.

MOYENS

1. BUDGET.

Le budget voté de la direction des Archives de France pour 1991 s'élevait à 97 MF dont 36 MF pour l'ensemble des dépenses ordinaires (sans changement par rapport à 1990) et 61 MF (contre 98 MF en 1990) pour les dépenses en capital, répartis en 20,5 MF pour les Archives nationales (contre 60 MF en 1990), 39,5 MF pour les Archives départementales (contre 37 MF en 1990) et 1 MF (sans changement) pour l'enveloppe recherche. La diminution sensible du budget de la direction des Archives de France en 1990 (- 36 MF) s'explique essentiellement par une baisse du crédit du titre IV. Cette baisse a été encore plus importante qu'il n'y paraît puisque la dotation du chapitre 56-91/11 a été amputée de 27 MF par la non-réalisation de la troisième unité du Centre des archives contemporaines.

En fait, les Archives nationales ont disposé de 22,917 MF au titre du fonctionnement (22,434 MF pour le matériel et le fonctionnement ; 483 000 F pour l'enveloppe recherche) et de 16 850 F au titre de l'équipement (16,300 MF en autorisation de programmes, après annulation de 3,700 MF, et 550 000 F en crédits de recherche).

11,6 MF ont été affectés sur le chapitre 56-91/20 dont 4 MF pour les Archives nationales-Paris, 7 MF pour le Centre des archives du monde du travail à Roubaix et 0,3 MF pour le Dépôt central des microfilms. La dotation a été abondée de 8,5 MF au titre des crédits de clos et couvert pour le centre parisien des Archives nationales.

8,4 MF ont été accordés en investissements mobiliers (chapitres 56-91/11/40 et 60) et répartis 7 MF pour le Centre des archives du monde du travail, 1 MF pour le centre parisien, 0,2 MF pour le Centre des archives d'outre-mer et 0,2 MF pour le Dépôt central des microfilms. Ces crédits ont financé la poursuite d'opérations de modernisation et de rénovation dans les différents centres des Archives nationales et principalement la construction du Centre des archives du monde du travail.

A la suite d'une annulation de 700 000 F au total sur le chapitre 43-10, le titre IV avec 11,496 MF (contre 11,096 MF en 1990) n'a pas connu de progression sensible. Il a pourtant permis d'aider 129 associations (contre 104 en 1990) pour la mise en valeur des archives, essentiellement par des publications et des expositions. Cette aide, dont le montant a été de 6 331 200 F, a en particulier bénéficié à l'Institut national de l'audiovisuel (duplication du film du procès Barbie), à l'Association pour la préparation des congrès des Archives (préparation du congrès national des Archives à Tours), à l'Institut français d'architecture (protection et mise en valeur des fonds d'architectes du xxe siècle), au Conseil international des Archives (microfilms pour les

pays de l'ancien empire colonial français) et à la Société des amis des Archives de France (musée de l'histoire de France et stage international).

La délégation aux célébrations nationales a reçu une subvention de 3 865 169 F.

Le grand prix national d'Histoire (50 000 F) a été décerné à Mme Mona Ozouf.

Au titre de la recherche, une dotation de 500 000 F sur le chapitre 58-98/10 a permis de financer des études sur la conservation et la préservation des documents d'archives ; une autre de 335 638 F sur le chapitre 34-20/11 a servi à mener une recherche sur la stabilité des microformes COM et une autre sur la rétention de l'oxyde d'éthylène dans les documents d'archives désinfectés.

Une dotation de 1,1 MF sur le chapitre 66-98/11 (sans changement depuis 1988) a été utilisée, comme chaque année, pour le financement de la publication des instruments de recherche fondamentaux de la direction des Archives de France et des Archives nationales, tandis que la somme de 1 716 000 F inscrite sur le chapitre 43-92 (également sans changement depuis 1988) a permis d'acquérir des documents d'archives pour le compte des Archives nationales.

Au sein de la dotation en crédits d'investissement de la direction des Archives de France, la subvention aux constructions ou à l'extension des bâtiments d'archives départementales a connu, en 1991 encore, une progression sensible (plus 6,75% par rapport à 1990) avec 39,7 MF. Cette somme a été déléguée dans 12 régions.

D'après les indications fournies par les directeurs départementaux d'archives, 51 départements (soit 10 de moins qu'en 1990) ont voté des crédits pour la construction, l'extension, le gros entretien, l'aménagement ou la modernisation des bâtiments d'archives. Le total des crédits votés en investissement s'est élevé à 84 978 046 F (contre 239,391 MF en 1990). 13 de ces opérations ont bénéficié d'une subvention de l'État et 2 de la part des régions. La baisse importante des investissements faits par les conseils généraux en faveur des Archives est explicable. Après une décennie euphorique « 1981-1991 », les départements connaissent des années plus difficiles (transferts financiers multiples, ralentissement de l'activité économique, investissements déjà faits). Beaucoup de projets sont toutefois en gestation dans de nombreux départements. Ils verront le jour plus lentement qu'au cours des années précédentes et leur réalisation s'étalera un peu plus dans le temps.

Parallèlement, d'après les éléments fournis, 76 services départementaux d'archives ont disposé d'un crédit d'investissement supérieur à 100 000 F (contre 64 en 1990). Le tassement enregistré dans les constructions ne se retrouve donc pas dans les acquisitions de mobilier, l'équipement des salles de lecture et des ateliers. 6 départements ont ainsi créé des ateliers de microfilmage ou de restauration ou en ont modernisé les appareils. Le Calvados, la Côte-d'Or, la Dordogne, l'Eure, l'Indre-et-Loire, la Moselle, la Nièvre, le Puy-de-Dôme, la ville de Paris, les Vosges et la Martinique ont renouvelé totalement le mobilier du service (le plus souvent à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau bâtiment).

Hors personnel, le total des crédits de fonctionnement avancé par les services départementaux d'archives est de 550 850 F en moyenne. Cette évaluation beaucoup plus basse qu'en 1990 est sujette à caution dans la mesure où l'on dispose rarement des données budgétaires complètes d'un service. Des éléments en sont toutefois connus dans 99 cas.

En ce qui concerne la ligne 608 (fournitures de bureau) on dispose de 84 réponses. La somme la plus forte est de 350 000 F contre 4 500 F pour la plus faible.

80 services d'archives annoncent gérer des crédits inscrits sur le chapitre 609 (autres fournitures) qui leur permettent de faire fonctionner leurs ateliers techniques mais aussi de réaliser des expositions. Les crédits ainsi votés vont de 800 000 F en Moselle, où ils ont servi au reconditionnement des collections avant le déménagement, à 4000 F seulement.

92 services possèdent un crédit de "documentation" qui est très variable suivant les départements. Les directeurs d'archives paraissent toujours porter une attention particulière à l'acquisition de livres, à l'abonnement aux revues nationales ou locales et à l'acquisition d'archives privées concernant l'histoire locale.

Il est toutefois très encourageant, étant donné l'état général médiocre du patrimoine écrit national, dégradé par de trop nombreuses manipulations et par de mauvaises conditions de conservation antérieures, que 49 services aient obtenu des crédits spécifiques pour la restauration (on en recensait 8 en 1982 et 14 en 1990). Ils demeurent néanmoins le plus souvent peu importants (entre 10 000 et 35 000 F), voire symboliques.

Les données budgétaires sur les Archives communales en 1991 ne se prêtent pas facilement à une comparaison avec celles des années antérieures, étant donné que de nombreuses communes sont venues s'ajouter à celles connues précédemment. Pour les communes de plus de 100 000 habitants, la moyenne des investissements par service est de 343 000 F, celle des crédits de fonctionnement de 197 661 F; pour les villes de 20 000 à 100 000 habitants de 106 358 F pour les investissements et de 108 173 F pour les crédits de fonctionnement; pour les petites communes (moins de 20 000 habitants) de 133 019 F en investissement et de 42 945 F en crédits de fonctionnement. Là encore, plus que pour les Archives départementales, les éléments fournis sont à manier avec précaution. On perçoit, cependant, d'une année à l'autre, une plus grande précision dans les chiffres donnés, les services d'archives communaux bénéficiant petit à petit de crédits bien individualisés et de dotations en augmentation.

Les dépenses d'investissement auraient sensiblement augmenté en moyenne dans les grandes villes et dans les petites communes mais non dans les villes moyennes. Il est vrai que l'investissement est lié à l'aménagement des magasins, première dépense pour les nouveaux services enregistrés en 1991 sur la liste des petites communes.

En fonctionnement, les moyennes augmentent dans les trois groupes. Mais la présence de nombreux services chargés de la documentation administrative ne permet pas d'interpréter globalement ce fait.

Les crédits de reliure et de restauration sont connus pour 58 des 107 villes de moins de 20 000 habitants, 58 des 188 villes de 20 000 à

100 000 habitants et seulement dans 19 des 35 grandes villes. 3 villes dépassent 100 000 F. 16 services d'archives communales ont géré par ailleurs des crédits de microfilmage, témoignage tangible de l'intérêt des communes pour leur patrimoine écrit.

2. PERSONNEL.

En 1991, les mesures concernant l'application du statut des conservateurs du patrimoine ont permis les reclassements dans les nouveaux grades et la nomination de 6 nouveaux conservateurs généraux. Les dispositions concernant les nouvelles mesures indemnitaires sont entrées en vigueur. La réflexion sur la réforme du statut des métiers d'art s'est poursuivie. Cette réforme importante doit assurer un débouché en catégorie B à toutes les spécialités entrant dans ce cadre (aux Archives, exclusivement les photographes).

Les effectifs de la direction des Archives de France sont demeurés stables par rapport à 1990 (37 agents) ainsi que ceux de la délégation aux Célébrations nationales. Au titre du budget 1991 ont été créés 2 postes de conservateur, 3 autres postes ont été dégelés. Ces mesures ont essentiellement bénéficié au Centre des archives du monde du travail.

Le comité technique paritaire de la direction des Archives de France s'est réuni le 23 novembre 1991, le comité d'hygiène et de sécurité les 7 mai et 20 novembre 1991.

La direction des Archives de France a organisé 15 stages, dont 9 à Paris et 6 en province, qui ont bénéficié à 330 personnes : 46 des Archives nationales, 227 des Archives départementales (personnels de l'État et de la fonction publique territoriale confondus) et 21 d'autres services d'archives (ministères, établissements publics, municipalité).

La répartition du personnel des Archives nationales, toutes catégories confondues, s'établit à un total de 413 agents (416 en 1990) dont 318 (329) au centre parisien, 42 (43) au Centre des archives contemporaines, 36 (35) au Centre des archives d'outre-mer, 11 (sans changement) au Dépôt central des microfilms et 6 (5) au Centre des archives du monde du travail.

La répartition par catégories donne aux Archives nationales 11 conservateurs généraux (+ 1), 20 conservateurs en chef (- 1), 54 conservateurs de 1e et 2e classe (- 5), 30 chargés d'études documentaires et documentalistes (- 3), 22 secrétaires de documentation, 24 adjoints administratifs et 13 agents administratifs (- 1), 2 inspecteurs de magasinage, 24 agents chefs de surveillance et de magasinage (+ 1), 79 agents techniques de surveillance et de magasinage (- 9), 41 opérateurs photographes et ouvriers (+ 2), 23 restaurateurs (- 1). Il faut noter la fin de la mise en place du corps des conservateurs et conservateurs généraux du Patrimoine (63,6% contre 36,4%), la diminution des postes de chargés d'études documentaires et documentalistes partiellement compensée par l'accroissement léger du nombre des secrétaires de documentation. Le corps de magasinage avec 103 agents est également en diminution.

Il y avait, au 31 décembre 1991, 2 071 agents en poste dans les Archives départementales dont 661 (soit - 1,13%) de la fonction publique d'État et

1 460 (soit + 6%) de la fonction publique territoriale (titulaires, contractuels et vacataires compris, mais C.E.S. exclus). L'accroissement du personnel départemental, constaté depuis 1987, se poursuit, mais dans une proportion moindre (+ 3,6% en 1991 contre + 6,5% en 1989). Il tient exclusivement à la hausse des effectifs territoriaux qui maintiennent leur progression, bien qu'à un rythme plus modéré que par le passé. La réduction du personnel d'État se confirme même si le nombre des agents du ministère de la Culture demeure stable.

L'effectif moyen par service est de 20,6 agents ; 59 services sont en dessous mais 41 l'atteignent ou le dépassent. Le plus petit effectif, 9 agents, ne concerne plus que 4 départements (contre 8 en 1990). La médiane s'établit en fait à 18 agents mais aucun service des régions Bourgogne, Champagne-Ardenne, Corse et Poitou-Charente ne l'atteint, contre la totalité en Alsace, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nord-Pas-de-Calais. Le cas de l'Île-de-France est très contrasté.

Le personnel d'État ne représente que 29,5% des effectifs dans les Archives départementales mais cette proportion varie considérablement suivant les départements. Quelques cas extrêmes : il s'élève à 60% en Côted'Or, 50% dans le Cantal, l'Yonne ou les Hautes-Alpes, 20% dans le Loiret et les Vosges, mais descend à moins de 15% dans la Haute-Loire, le Val-d'Oise ou les Hauts-de-Seine.

L'augmentation des postes territoriaux se poursuit. On recense globalement 53 créations de postes et 10 embauches de contractuels. Les emplois de catégorie C prédominent, mais on relève 12 créations de postes de catégorie A et autant de catégorie B. Ces créations ont bénéficié à 34 départements, surtout aux services les plus étoffés. Le recours aux postes contractuels répond à des besoins spécifiques bien définis. La prédominance de la catégorie C dans la fonction publique territoriale demeure écrasante (3 emplois sur 4). La parution, en septembre 1991, du décret portant statut pour la filière culturelle territoriale et la possibilité qu'il donne aux départements de créer des postes de conservateur devraient favoriser, dans les prochaines années, l'émergence d'une fonction publique plus qualifiée et un développement des emplois scientifiques au sein des Archives départementales.

La formation professionnelle, dans les Archives départementales, est très répandue : 98 services sur 100 en ont bénéficié. Les 86 cas exploitables totalisent 4 595 jours, dont 3 341 pour la formation professionnelle et 1 254 pour la préparation aux concours administratifs. D'après les chiffres donnés, chaque agent a reçu 6,2 jours de formation dans l'année (comme en 1990) ; 35% des stages concernaient l'archivistique théorique ou appliquée, 23% l'informatique et la bureautique, 22% l'adaptation aux fonctions, 10% la reliure, la restauration et la photographie, 10% enfin l'enrichissement des connaissances et de la culture générale.

On peut aussi dresser un tableau des effectifs des Archives communales plus proche de la réalité des structures de l'emploi grâce à une nette amélioration de la précision des réponses à l'enquête statistique annuelle. On recense 963 emplois à plein temps soit 1 200 agents employés dans les Archives communales à temps complet ou partiel (C.E.S. non compris là encore). Les villes de plus de 100 000 habitants ont près de 9 agents à temps plein (8,94),

les villes moyennes 2,7 et les communes de moins de 20 000 habitants 1,3. On doit relever le poids croissant des emplois temporaires ou partiels (partagés avec d'autres tâches, en particulier la documentation dans les villes moyennes). L'application des nouveaux statuts de la fonction publique territoriale s'est traduite par des mesures d'intégration dans 91 villes moyennes (49% du total). On y recense, au 31 décembre 1991, 31 conservateurs territoriaux, 44 attachés de conservation (catégorie A) et 16 assistants de conservation (catégorie B). Dans les grandes villes, archivistes paléographes et conservateurs territoriaux du patrimoine forment l'essentiel de l'encadrement mais on y relève aussi 3 villes gérées par des agents de catégorie B et 4 pour lesquelles la qualification du chef de service n'est pas donnée. 40 des 107 services d'archives de villes de moins de 20 000 habitants sont gérés par des agents non titulaires, ou bénévoles (6) ou de catégorie C (17) contre 18 par un agent de catégorie B et 49 (soit 46%) par un agent de catégorie A (dont 25 attachés de conservation et 2 archivistes paléographes).

Le recours aux emplois temporaires s'est très largement répandu pour compenser les faiblesses en effectif (près de 2 contrats en moyenne dans chaque service).

3. BÂTIMENTS.

Le rayonnage installé dans l'ensemble des bâtiments relevant de la direction des Archives de France, ou placés sous son contrôle, s'élevait à 3 121 kilomètres linéaires au 31 décembre 1991. Il restait près de 741 kilomètres linéaires libres après les versements et les éliminations, soit plus de 23% du total. Les Archives départementales, avec 2 293 kilomètres linéaires, constituent plus de 71% de la capacité de conservation des Archives en France. Elles possèdent en outre 607 kilomètres linéaires de rayonnages libres soit les trois-quarts du total disponible.

Il n'y a pas eu de modification sensible de l'espace de conservation disponible aux Archives nationales. Le métrage linéaire des 5 sites demeure de 450 kilomètres environ. Les Archives nationales disposent au total d'environ 50 kilomètres linéaires libres.

Les Archives communales disposent de 378 kilomètres linéaires et offrent près de 84 kilomètres linéaires libres, soit plus de 25% du total.

S'agissant des travaux, les Archives nationales n'ont pas connu, en 1991, de transformation spectaculaire. La création, en 1990, du Service national des travaux a engendré une collaboration très étroite entre ce service et les Archives nationales. Les travaux effectués au centre parisien ont eu pour but de remettre en valeur les hôtels du quadrilatère (ravalement de la façade sur la rue Vieille-du-Temple, de la façade de l'hôtel de Boisgelin et des façades sur la rue des Francs-Bourgeois, et réfection des brisis sur les anciennes écuries) ou de modernisation des magasins (centralisation des alarmes, création de salles de classement, extension de la bibliothèque historique).

Au Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran), un accident s'est produit le 25 avril 1991 : un panneau du plafond suspendu de la salle de lecture s'est détaché et est tombé sur une table inoccupée. 4 personnes ont été légèrement blessées. Une cellule de crise a aussitôt été mise en

place pour collaborer avec les experts et coordonner l'action des entreprises impliquées. Les travaux nécessaires ont été réalisés dans le courant de juillet et la salle de lecture a pu rouvrir normalement en août.

Le grand projet de l'année 1991 était, en principe, la construction de l'unité 3 du Centre des archives contemporaines. Les équipes retenues pour le concours d'architecture avaient remis leurs projets fin 1990. Le jury a siégé le 14 février 1991 mais il n'a pas été possible de donner une suite à cette opération en 1991, en l'attente d'une décision définitive sur sa localisation. Des travaux d'entretien ont été poursuivis dans les deux premières unités et le « peigne ».

Au Centre des archives d'outre-mer, une étude de programmation a été commencée en vue de l'extension de la salle de lecture et de ses annexes.

Les travaux prévus au Dépôt central des microfilms n'ont pas pu être menés à bien suivant les prévisions en raison du fort accroissement de la salinité des eaux de forage (mise en conformité des installations électriques et de traitement des eaux). En revanche, après des mises au point très délicates, la climatisation des magasins souterrains a pu être réceptionnée et mise en fonctionnement.

L'année 1991 devait voir la fin du chantier de réhabilitation de l'ancienne filature Motte-Bossut de Roubaix, convertie en Centre des archives du monde du travail. La défaillance de 3 entreprises titulaires de lots de second-oeuvre importants (menuiseries intérieures, serrurerie et verrières) a occasionné un ralentissement de l'activité des entreprises à partir de l'été et provoqué un retard de plusieurs mois dans l'achèvement des travaux. Des entreprises remplaçantes ont dû être désignées, de nouveaux marchés passés et des études reprises. Ces difficultés ont entraîné un surcoût de plus de 8 MF. La date de livraison du bâtiment est fixée à la fin de 1992.

Les équipements du centre sont en cours de mise en place : pose de 40 kilomètres linéaires de rayonnage et des installations de manutention automatisée : trans-stockeur et *pater-noster*.

La participation de l'État à la construction, l'agrandissement ou l'aménagement des bâtiments départementaux d'archives s'est élevée à 39,5 MF (contre 37 MF en 1990). Cette augmentation des crédits du titre IV a permis les délégations suivantes en région : Aquitaine : 605 500 F : Auvergne: 1 593 000 F; Bourgogne: 300 000 F; Bretagne: 6 912 400 F; Ile-de-France: 4 500 000 F; Limousin: 2 670 000 F; Lorraine: 2 000 000 F; Midi-Pyrénées: 874 800 F; Basse-Normandie: 1 800 000 F; Pays-dela-Loire: 6 168 500 F; Nouvelle-Calédonie: 600 000 F. Puis, à l'automne 1991 de nouvelles délégations en Bretagne : 4 875 000 F, Franche-Comté : 2 000 000 F et Ile-de-France : 3 000 000 F. Ces dotations ont été affectées ou subdéléguées par les préfets de région entre 14 départements ou territoires d'outre-mer : Dordogne : (3e tranche du nouveau bâtiment) : Haute-Loire (tranche conditionnelle du nouveau bâtiment); Côte-d'Or (équipement des ateliers); Ille-et-Vilaine (extension) et Morbihan (nouveau bâtiment); Haute-Saône (extension); Essonne (nouveau bâtiment) et Val-de-Marne (extension); Creuse (restructuration); Moselle (équipement des ateliers); Aveyron (3e tranche du nouveau bâtiment); Calvados (extension, 2º tranche); Nouvelle-Calédonie (complément).

Des travaux de construction, d'aménagement ou d'extension des bâtiments d'archives ainsi que des études préalables se sont poursuivis dans 27 départements et un territoire d'outre-mer : Dordogne et Landes (région Aquitaine) ; Haute-Loire (Auvergne) ; Côte-d'Or (Bourgogne) ; Ille-et-Vilaine et Morbihan (Bretagne) ; Indre et Indre-et-Loire (Centre) ; Haute-Saône (Franche-Comté) ; Essonne et Val-de-Marne (Ile-de-France) ; Pyrénées-Orientales (Languedoc-Rousillon) ; Creuse (Limousin) ; Moselle (Lorraine) ; Aveyron et Lot (Midi-Pyrénées) ; Pas-de-Calais (Nord-Pas-de-Calais) ; Calvados et Manche (Basse-Normandie) ; Eure (Haute-Normandie) ; Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne (Pays-de-la-Loire) ; Alpes-de-Haute-Provence et Var (Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ; Vienne (Poitou-Charente) ; Martinique et Nouvelle Calédonie.

Au 31 décembre 1991, le rayonnage installé dans les 100 services départementaux d'archives, auxquels s'ajoutent les archives de 2 des 3 services d'archives territoriales (sans responsable, Saint-Pierre et Miquelon n'a pas répondu à la grille d'enquête statistique) s'élève à 2 293 kilomètres linéaires (contre 2 192 kilomètres linéaires fin 1990), soit une progression de 100 km.l. (comme l'année précédente). Cette augmentation importante de la capacité de conservation des magasins d'archives départementaux est due à la mise en service des bâtiments de l'Aveyron, du Calvados, de la Dordogne, de l'Eure, d'Indre-et-Loire et de la Moselle.

Désormais, un bâtiment d'archives départementales dispose en moyenne de 22,4 kilomètres linéaires contre 19,9 kilomètres linéaires en 1988. La situation matérielle des Archives départementales est globalement bonne : 22 départements ont plus de 9 000 mètres linéaires disponibles, 26 entre 4 000 et 8 000 mètres linéaires. Sur les 18 départements qui possèdent moins de 1 000 mètres linéaires libres (ce qui représente, en moyenne nationale, de 2 à 3 ans de collecte), 7 ont des projets de reconstruction ou d'extension très avancés (Lot, Nouvelle-Calédonie, Creuse, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Essonne et Martinique), 5 autres ont vu leurs problèmes pris en compte en 1991 (Alpes-de-Haute-Provence, Landes, Manche, Vienne et Indre). Seuls 6 départements sont donc dans une situation préoccupante. Fin 1991, le rayonnage occupé totalisait 1 638 653 mètres linéaires soit une augmentation de 18 000 mètres linéaires environ, une fois les éliminations faites. Il est encourageant de noter que les entrées ont été nettement moins importantes que les éliminations.

Dans les Archives communales, le rayonnage installé atteint 378,2 kilomètres linéaires dont 83,700 kilomètres linéaires sont déclarés vacants. Malgré les efforts indéniables faits par les municipalités, force est de constater que 10 des villes de plus de 100 000 habitants, 54 villes moyennes et 22 villes de moins de 20 000 habitants ont des locaux de conservation saturés. Dans des services existants depuis de nombreuses années, l'expression "salle de lecture" demeure une fiction. Dans de nombreux services, le chercheur est encore reçu dans le bureau du personnel quand ce n'est pas dans un coin spécialement aménagé des locaux de conservation. Absence réelle de capacité des locaux de conservation, carence d'espaces d'accueil du public et faible équipement de microfilm nuancent donc l'impression favorable que l'augmentation du nombre de services peut donner sur l'état des archives communales en 1991.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

La direction des Archives de France a assuré, en 1991 comme les années précédentes, conformément à la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, le contrôle de l'État sur les archives publiques en France, à l'exception de celles qui relèvent des Affaires étrangères et de la Défense.

Le contrôle des Archives nationales sur les archives des administrations centrales de l'État est exercé par la section des missions dont le champ d'intervention a connu, en 1991, une certaine progression avec l'organisation d'un service d'archivage au sein du ministère de l'Environnement, la poursuite d'actions entreprises depuis 2 ans au Conseil d'État et à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, l'envoi d'une mission provisoire auprès du Conseil supérieur du notariat, des contacts suivis avec des organismes n'ayant pas encore versé de documents (Commission nationale informatique et libertés, direction des Musées de France, Comité interministériel d'aménagement du territoire, universités de Paris II et Paris IV).

Les missions ont tenté d'informer les ministères d'accueil par des notes d'information sur l'intérêt de l'archivage, la mission, ses compétences et la nécessité de verser. Des brochures et des dépliants ont également été élaborés puis diffusés par les missions Jeunesse et Sports, Recherche, Tourisme et Éducation. Des informations sur les missions ont été insérées à des documents à usage interne aux ministères de la Culture, de l'Éducation et de l'Intérieur.

L'action de sensibilisation, commencée les années précédentes, a été poursuivie : réalisation de vidéos ou de brochures, stages d'accueil, visites, réunions avec les correspondants, présentations sur les archives et le fonctionnement des missions. Une formation plus approfondie des correspondants a été recherchée par des stages spécialement organisés par les missions.

Compte tenu de la saturation prochaine du Centre des archives contemporaines et du report de la construction d'une nouvelle unité, l'intervention des missions s'est portée en amont et a visé à rationaliser la gestion des archives courantes pour simplifier l'archivage.

Les établissements publics présentent dans leur organisation administrative une complexité nécessitant en retour une cohérence accrue dans l'action des services d'archives publics. L'imbrication entre autorités de tutelle (État/collectivités locales), lieu d'implantation matérielle (Paris/province) et zones de compétence géographique a fait l'objet d'une enquête de sensibilisation dont les résultats ont été diffusés par la note AD 1798 du 6 mars 1991, puis d'un atelier spécifique au congrès national des Archives à Tours, en septembre 1991.

Le contrôle des établissements publics nationaux implantés à Paris est exercé à la fois par la section des missions et par un conservateur de l'échelon central chargé de coordonner et de renforcer ces actions. En 1991, les établissements publics concernés ont été : l'École nationale des arts décoratifs et le Palais national de Chaillot [Culture] ; le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) [Éducation] ; l'Office national de la navigation [Équipement] ; l'École des Mines et l'Institut national de la recherche appliquée [Industrie]. Les établissements publics les plus importants organisent un service d'archives intermédiaires : établissement public du parc de la Villette, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Conservatoire national supérieur de musique et Établissement public d'aménagement de la Défense.

Un nombre croissant d'établissements publics nationaux voient leur siège central délocalisé en province. La convention signée, le 17 avril 1991, a confirmé la création d'un service d'archives propre au Bureau de recherches géologiques et minières à Orléans-la Source (BRGM). Lorsque la compétence de ces établissements s'étend à l'ensemble du territoire, leurs archives relèvent des Archives nationales (article 5 du décret n° 79-1037). Une action menée toutefois, en collaboration directe, entre la mission des Affaires sociales et les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine a permis de déposer aux Archives départementales les archives historiques de l'École de santé (établissement public à caractère national), tandis qu'un service d'archives intermédiaires était créé à l'école même.

Pour les établissements publics qui, en dépit de leur statut juridique national, exercent une activité géographiquement restreinte, le rôle des Archives départementales est naturellement prédominant (opération en cours par les Archives départementales du Rhône pour l'Agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse). Les Archives départementales ont en particulier accordé une attention vigilante aux archives des organismes consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture et chambres des métiers). Six chambres de commerce et d'industrie ont adressé leur rapport d'activité à la direction des Archives de France. Les établissements publics d'hospitalisation ne profitent pas d'un dynamisme comparable et intéressent moins, paradoxalement, les Archives départementales.

L'existence d'un service d'archives intermédiaires ou définitives au siège central d'un établissement public disposant d'implantations n'emporte pas la centralisation des archives au siège parisien (cas des archives de Radio-France, de la Banque de France ou de l'Agence nationale pour l'emploi). Un traitement archivistique cohérent exige toutefois une action concertée entre les différents échelons. Un bon exemple a été fourni par la transformation de la Poste et France-Télécom en exploitants autonomes, qui a suscité des actions de contrôle des Archives départementales auprès des services locaux. De même la mission des Archives nationales auprès du CNRS a pris l'initiative d'une étude avec les délégations régionales de Caen, Grenoble, Lyon, Rennes et Toulouse.

S'agissant des établissements publics ne dépendant que des collectivités territoriales, comme les lycées et les services départementaux d'incendie et

de secours, qui sont placés volontairement ici dans les actions de contrôle, on note que l'intervention des Archives départementales demeure marquée par l'acceptation de versements. Les syndicats intercommunaux (en particulier dans le domaine de l'eau ou du tourisme) sont, en revanche, majoritairement contrôlés.

Au total, les Archives départementales ont effectué 756 contrôles dans les différents services publics (contre 370 en 1988 et 650 en 1990). Cette activité demeure toutefois inégalement répartie entre les départements (éventail ouvert de 1 à 30). Mais la croissance globale observée repose en partie sur une meilleure répartition des actions de contrôle entre les départements : 29 services ont effectué 10 contrôles et plus.

Les actions de contrôle ont divers motifs. Dans le premier cas, il s'agit d'éviter purement et simplement le versement aux Archives départementales de documents sans intérêt historique (réglementation préfectorale : 21 contrôles en 1991). Dans d'autres cas, le critère de sélection joue : mieux délimiter les documents à verser, donc accomplir un effort de traitement proportionné à la croissance des entrées (les meilleurs cas sont ceux des services fiscaux : 71 contrôles en 1991 et surtout des centres des impôts : 25 contrôles).

Durant la même année, les Archives départementales ont délivré 752 visas d'élimination. La nette croissance observée dans la délivrance des visas (605 en 1989) aboutit à un chiffre très proche de celui des contrôles. Pourtant les services contrôlés ne sont pas forcément ceux auxquels il est délivré un visa d'élimination. La partie la plus importante des visas a toutefois été affectée aux préfectures, aux services fiscaux et à la Justice (48% des visas délivrés en 1991) qui ont aussi été les organismes les plus contrôlés.

Dans le même temps, les directeurs départementaux d'archives ont effectué 1642 inspections d'archives communales (soit une croissance de 20% par rapport à 1990). 4 départements seulement n'ont pas réalisé de contrôle d'archives communales, 36 ont effectué de 1 à 9 contrôles mais 49 se situent dans le groupe de 10 à 35 contrôles. Parmi les 10 départements ayant effectué plus de 35 contrôles se distinguent la Meurthe-et-Moselle (72), l'Allier (56), le Haut-Rhin (55) et la Haute-Garonne (50).

On a fêté en 1991 les vingt ans d'application de la loi du 21 décembre 1970, codifiée aux articles L.317.3 et suivants du code des communes, avec 755 dépôts d'archives de communes en dessous de 2 000 habitants aux Archives départementales (+78% par rapport à 1990). Le total du métrage linéaire d'archives déposées tend toutefois à régresser : 1 577 mètres linéaires contre 1 880 en 1990. Cette croissance globale repose sur une assez bonne répartition entre les services : 18 départements ont accepté 15 dépôts ou plus ; 4 dépassent le chiffre de 30 dont la Somme (58) et la Meuse (114). A l'opposé, 15 départements seulement n'ont enregistré aucun dépôt, contre 25 en 1990.

Les Archives nationales ont reçu 7 923 mètres linéaires d'archives sur support papier, essentiellement par versement d'archives publiques, qui sont collectées pour leur grande part par la section des missions. Le total des entrées d'archives publiques aux Archives nationales a diminué de près de 900 mètres linéaires par rapport à 1990 (8 816 mètres linéaires), ce qui

résulte d'une collecte plus limitative et sélective grâce au renforcement du contrôle des archives courantes et intermédiaires des administrations centrales de l'État.

Au centre parisien, la section moderne a reçu les minutes des procèsverbaux du Sénat pour les sessions de 1989 et 1990, divers documents de la Révolution et de l'Empire, dont des procès-verbaux de séances du comité de législation de la Législative et des pièces concernant l'administration française du département des Bouches-de-l'Elbe, 57 mètres linéaires de dossiers d'étudiants de l'ancienne faculté de médecine de Paris de 1850 à 1925, 8 mètres linéaires de dossiers de personnel et de comptabilité des Eaux et Forêts de 1881 à 1952 et une liasse de la Haute Cour de justice de 1944 à 1963.

Parmi les versements reçus par la section contemporaine, il faut signaler ceux de la présidence de la République (archives des présidents Auriol, Coty, Giscard d'Estaing et Mitterrand), de la cour d'appel de Paris (sections spéciales, chambres civiques et cour de justice de la Seine, 1940-1951), le fonds du secrétariat d'État au Ravitaillement, 1939-1971 et celui des comités d'organisation 1935-1962 versés par le ministère des Finances, des dossiers de surveillants de camps 1940-1950 versés par le ministère de l'Intérieur, les archives des Chantiers de la jeunesse de 1940 à 1945, les papiers Jeanne Laurent concernant les dossiers Jeune France de 1940-1942 et des dossiers d'agents résistants du ministère des Postes de 1940 à 1945. La section contemporaine a, par ailleurs, poursuivi sa collecte d'archives sonores et audiovisuelles, par dépôts ou par enregistrements de témoignages (44 heures au total).

Au titre des archives audiovisuelles publiques, il faut signaler, parmi les versements reçus par la section des missions, 101 bandes sonores et 55 vidéocassettes versées par la présidence de la République, 3 vidéocassettes provenant du cabinet de M. Rocard et 49 autres versées par le service de l'information et de la communication du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace sur la réforme du service public des postes et télécommunication.

La collecte des archives sur support papier par la section des missions a porté sur près de 5 730 mètres linéaires. Le changement de gouvernement, en mai 1991, a entraîné la collecte d'archives de cabinets ministériels. La délocalisation à Toulouse du service central d'exploitation de la météorologie, l'achèvement du déménagement du ministère de l'Industrie et des campagnes d'archivage systématique auprès de services comme le commissariat général du Plan, la sous-direction de l'administration territoriale et le service de coopération technique internationale de la police du ministère de l'intérieur, la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Forêt et plusieurs directions du ministère de la Culture et de la Communication, ont pesé d'un poids particulier. On note aussi le versement d'archives de services dissous relevant des ministères des Postes, du Tourisme et d'établissements publics supprimés comme le théâtre national de l'Est parisien, l'Office de coopération et d'accueil universitaire, l'Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs de l'outre-mer, et des accroissements du Conseil constitutionnel (93 mètres linéaires), du ministère de l'Environnement, de l'Office de répression des atteintes à la sûreté de

l'État et des menées subversives, qui n'avaient jamais opéré de versements auparavant.

Les fonds ainsi collectés et entrés au Centre des archives contemporaines forment 6 885 mètres linéaires, provenant de 436 services administratifs au total. Les archives sur nouveaux supports entrées dans les fonds du Centre des archives contemporaines en 1991 comprennent 65 600 microfiches versées par Météo France, parmi lesquelles des tableaux mensuels de France, d'Afrique et d'Indochine de 1921 à 1985, des archives audiovisuelles (45 heures environ, provenant des services du Premier ministre, de la D.A.T.A.R (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), des ministères des Droits de la femme, de l'Intérieur et des Postes, ainsi que de Radio France), photographiques (dont des reportages sur les activités officielles de MM. Messmer et Chirac comme Premiers ministres de 1973 à 1976, et sur les manifestations du bicentenaire de 1789) et informatiques (111 fichiers informatiques des ministères et de l'Institut national de la statistique et des études économiques, dont 34 ont été traités et intégrés).

Le Centre des archives d'outre-mer a accru ses fonds de 106 mètres linéaires d'archives publiques, dont des registres et microfilms d'état civil des colonies, le fonds de la caisse des dépôts et consignations de Pondichéry, 45 mètres linéaires de dossiers divers entre 1940 et 1950 versés par le ministère de l'Économie, des Finances et du Budget et quelques manuels scolaires et cahiers d'élèves d'Afrique et d'Indonésie de 1930 versés par le musée des Arts d'Afrique et d'Océanie.

Le total des versements d'archives publiques entrées dans les Archives départementales (50 643 mètres linéaires) retrouve le niveau de l'année 1989. Les versements des services extérieurs de l'État, devenus depuis la loi du 6 février 1992 à la fois services déconcentrés et échelons de droit commun de l'administration française, restés stables en valeur absolue, diminuent par conséquent en valeur relative, de 67% des versements en 1990 à 61% en 1991. C'est surtout la baisse des dossiers de la réglementation qui explique cette diminution : elle confirme l'heureuse évolution en cours cherchant à éviter d'encombrer les rayonnages des magasins de conservation par des masses de documents éliminables à brève échéance.

Le renforcement des versements de plusieurs types d'organismes jusqu'alors peu représentés est à noter : on peut ainsi citer des versements de services de police (616 mètres linéaires en 1991, soit une fois et demie le total de 1990) et des renseignements généraux, ou des structures judiciaires et administratives concernant la protection judiciaire de la jeunesse (347 mètres linéaires en 1991). Parmi les versements de l'Éducation , on note une part accrue de services spécialisés comme les commissions départementales de l'éducation spéciale, les centres d'information et d'orientation et, avec la création des instituts universitaires de formation des maîtres des écoles normales. Aux niveaux régionaux et départementaux, les versements des lycées et des bureaux des affaires scolaires offrent respectivement des fonds documentaires d'intérêt.

Quant aux versements des services supra-départementaux de l'État aux Archives du département de leur siège, ils sont marqués par la mise en place progressive d'un échantillonnage sur les comptes de gestion et pièces

annexes jugés par les chambres régionales des comptes. La croissance régulière des cours d'appel s'est poursuivie. Ce domaine est l'objet d'une croissante diversité, avec 9 versements de chargés de mission régionaux pour l'emploi et la formation professionnelle et 5 de la part de directions régionales des Affaires culturelles, services patrimoniaux compris.

Près de 6 kilomètres linéaires de minutes notariales, total jusqu'ici inégalé, ont été reçus en 1991, année où, à la demande de la direction des Archives de France, le Conseil supérieur du notariat a rappelé à la profession que la conservation et le versement des minutes et répertoires s'imposent aussi bien dans la perspective de la réglementation propre à la profession notariale qu'en application de la loi sur les archives. Témoin d'une diversification à explorer à l'égard des archives des officiers publics, l'entrée de minutes de commissaires-priseurs est signalée dans trois départements.

Les archives des services relevant des conseils régionaux sont tantôt versées aux Archives départementales (336 mètres linéaires des services installés dans les hôtels de région et 182 mètres linéaires des lycées), tantôt gérées par des services d'archives propres aux régions, les deux modes de traitement des versements pouvant d'ailleurs être successivement employés en fonction de l'ancienneté des documents. Si 8 régions, comme en 1990, disposent de services de préarchivage particuliers, il faut noter une augmentation de leurs magasins de conservation, de 12 à 14 kilomètres linéaires au total de 1990 à 1991. Ces services ont reçu des versements représentant la presque totalité des compétences régionales, y compris d'associations bénéficiant d'une délégation de service public et des comités économiques et sociaux. Sous le contrôle du directeur des Archives du département chef-lieu, les responsables de ces services ont augmenté les tris et les éliminations de dossiers périmés, accentué l'indexation descriptive des versements et, pour la première fois, reçu des chercheurs : les services d'archives régionaux s'insèrent ainsi dans les pratiques archivistiques courantes.

En 1991, les Archives communales ont collecté 13 513 mètres linéaires de versements, soit sensiblement le même total qu'en 1990 (13 741 mètres linéaires). Les services d'archives des villes de plus de 100 000 habitants se sont accrues de 130 mètres linéaires de versements en moyenne, celles entre 20 000 et 100 000 habitants de 39 mètres linéaires en moyenne, tandis que, dans les villes en-dessous de ce seuil, la moyenne des versements est de 16 mètres linéaires. Mais, dans un quart de ces dernières, les versements n'ont pas atteint 3 mètres linéaires. Compte tenu de l'augmentation du nombre de services d'archives communales par rapport à celui qui a servi à élaborer le rapport sur l'année 1990, la masse des versements a diminué dans les archives des villes en 1991. Toutefois cette diminution paraît s'expliquer par une amélioration qualitative des versements reçus, grâce à une meilleure sélection destinée à donner la priorité aux dossiers d'intérêt documentaire certain sur les dossiers éliminables. Les archivistes des villes parviennent de plus en plus à faire détruire ceux-ci dans les services émetteurs à l'occasion d'efficaces actions de contrôle des archives courantes, qui devraient se généraliser, cette pratique n'étant répandue que dans un tiers des villes environ.

Les versements des services techniques, de l'urbanisme et du logement sont les plus largement représentés, grâce notamment à des séries homogènes de permis de construire, qui représentent 30% des versements à Nice et

jusqu'à 66% à Illkirch-Graffenstaden. Il faut citer les 257 mètres linéaires d'archives des services techniques de Nîmes depuis 1853, qui ont été sauvés de l'inondation de 1988 et que, dès sa première année d'exercice, le service des archives de la ville a pris en charge. Dans beaucoup de villes, même si les exemples contraires ne manquent pas, tout ou une grande partie des versements d'administration générale se révèle d'une forte valeur historique : c'est le cas d'ensembles de dossiers des séances du conseil municipal, de versements du contentieux (6 mètres linéaires à Bordeaux de 1951 à 1989) ou des services d'information. A côté des facturations des cuisines centrales ou des comptabilités de détail des cantines, les versements des affaires scolaires présentent également des ensembles significatifs comme les dossiers de classes dirigées et de classes découvertes (5 mètres linéaires à Bobigny), ceux de la prévention de la jeunesse (à Savigny-le-Temple) ou un versement d'association des centres de plein air à Longwy. Le casier sanitaire des immeubles d'Amiens de 1920 à 1974 est, de même, symbolique de l'amélioration qualitative des archives d'aide sociale. Les versements concernant la culture, les sports et les loisirs sont, dans certaines villes, les plus abondants de l'année. On y note une forte présence d'établissements culturels, comme les maisons des jeunes et de la culture, les écoles des beaux-arts et de musique, les théâtres (25 mètres linéaires à Bordeaux), les bibliothèques et les musées.

Près de 100 mètres linéaires de dossiers concernant la politique économique des villes sont recensés dans les versements de 10 villes, dont 24 mètres linéaires du service du développement économique de Nantes.

2. ARCHIVES PRIVÉES.

Connaître et prospecter les fonds d'archives privées est une nécessité pour les services d'archives, soucieux de pouvoir ouvrir à la recherche des ensembles documentaires complémentaires des fonds administratifs. Au niveau des Archives nationales, ce souci est mis en oeuvre par la participation à des commissions spécialisées : commission interministérielle d'agrément pour la conservation du patrimoine national, qui a pris la décision d'agréer les dations des fonds Louis de Broglie, Guillaume Gillet, Lavoisier et Vinols (chartriers Langlade du Chayla, Chastel de Servières et Fillère de Charrouilh), et commission des archives privées contemporaines, ainsi qu'aux réunions de l'Institut français d'architecture. La protection du patrimoine archivistique a également conduit la direction des Archives de France à poursuivre des revendications aussi bien en France qu'à l'étranger, en concertation avec l'Office central de répression du vol d'oeuvres et d'objets d'art, et, à l'issue de négociations fructueuses avec la direction générale des Douanes et droits indirects, à la publication au Journal officiel d'un avis aux exportateurs habilitant les Archives nationales à examiner toute demande d'exportation d'archives.

Divers services des Archives nationales ont poursuivi le contrôle des archives personnelles de Picasso, celles de l'office universitaire de recherche socialiste, de l'Institut Charles de Gaulle, de l'association Georges Pompidou et de l'Association des amis du Père Lebret, de plusieurs entreprises comme SPIE, Usinor-Sacilor, le Crédit coopératif. Des prospections ont été faites auprès de divers détenteurs, notamment plusieurs musées conservant des

fonds d'archives. Les contacts pris avec certaines sociétés ont permis la création de postes d'archivistes au Crédit lyonnais, aux Charbonnages de France et à la Caisse interprofessionnelle de retraite des cadres ; et les services des Archives nationales ont, par ailleurs, classé les archives de l'Association nationale des porteurs de valeurs mobilières, de la Banque ottomane et du Conseil national du patronat français.

Les archives privées entrées par dons ou par achats aux Archives nationales (576 mètres linéaires en 1991) sont souvent d'un intérêt historique exceptionnel, qu'il s'agisse de papiers personnels, de fonds familiaux ou d'archives d'entreprises telles que celles que le Centre des archives du monde du travail a vocation de collecter.

Au centre parisien, les entrées s'élèvent à 135 mètres linéaires pour la section des archives personnelles et familiales, dont un fonds reçu en dation. On remarque les archives du général Brémond, de l'amiral Thierry d'Argenlieu, de Bourdeau de Fontenay, premier directeur de l'École nationale d'administration; parmi les achats, un rapport sur les dépenses de la famille royale au Temple, des lettres de Murat de 1813 et 1814 et la minute du mémoire de Charles Maurras pour son procès en 1945. Les archives d'entreprises ont reçu 137,5 mètres linéaires, parmi lesquels les fonds de la Banque ottomane et de Marine Wendel, du syndicat C.G.T. du Touring Club de France et de l'Association d'entraide de la noblesse française.

La section contemporaine a reçu notamment des papiers de Georges Pompidou et du général de Gaulle, ainsi que des documents sur le camp de Neuengamme provenant du général Brunet, et trois fonds qui seront remis aux Archives personnelles et familiales : ceux de Vincent Auriol, 1884-1966, d'André Holleau et de Jean Donnedieu de Vabres.

La section des missions a reçu entre autres des papiers de René Cassin, remis par le Conseil d'État, et plusieurs fonds collectés par l'intermédiaire de l'École des hautes études en sciences sociales (fonds Fernand Braudel, Ignace Meyerson et Chapoulié).

Les archives privées entrées au Centre des archives d'outre-mer représentent 52 mètres linéaires composés de papiers d'agents et archives personnelles, d'archives d'entreprises (Dugué, Sensime et Chalès), des dossiers de personnel de la Compagnie des chemins de fer de l'ouest algérien, ainsi que de dossiers d'érudits et de chercheurs.

Les fonds reçus par le Centre des archives du monde du travail (163 mètres linéaires) sont tous d'origine privée : aux archives d'usines et d'entreprises (Usinor-Louvroil, Fives-Cail Babcock, Lainière de Roubaix, Serepel, CLECIM) s'ajoutent le fonds de l'Institut régional de travail social et un ensemble de plusieurs fonds de mutuelles et coopératives (Union générale de la Mutualité du Nord, Société de secours mutuel et d'entraide de Lyslès-Lannoy, mutuelle Saint-Germain de Mouvaux, fonds des coopérateurs d'Escault et Sambre), diversifiant les domaines documentaires couverts par le centre à l'approche de son ouverture à la recherche.

La vitalité de la prospection et du contrôle des archives privées par les directeurs des Archives départementales se manifeste d'abord par l'augmentation continue du nombre de ces activités : avec 258 actions en 1991, contre 200 en 1990 et 136 en 1989, le dynamisme noté antérieurement fait plus

que se confirmer. Les moyens traditionnels (classement sur place puis microfilmage des fonds privés) restent les plus employés, surtout auprès des détenteurs d'archives familiales. Mais le rayonnement de ces actions est de plus en plus amplifié par le relais d'organismes extérieurs aux Archives, tels que l'association *La Demeure historique*, l'Institut français d'architecture ou, pour les archives des cultes, les commissions diocésaines d'art sacré et certains évêchés. A l'initiative de certains directeurs des Archives départementales, ces organismes relais ont parfois été créés spécialement pour favoriser les contacts entre les détenteurs de fonds privés et les Archives, ainsi dans le Gard et les Pyrénées-Atlantiques. La participation à des enquêtes collectives, qu'elles soient d'initiative locale ou proposées par la direction des Archives de France en coopération avec des associations nationales, relève d'un recours identique aux structures extérieures au secteur administratif.

Le renouveau des méthodes de prospection se manifeste également par l'organisation de collectes par les archivistes à l'occasion d'expositions, ainsi dans les Vosges à l'occasion d'une exposition sur les reconstructions après les deux guerres mondiales.

Les archives privées entrées dans les Archives départementales forment un accroissement total de 3 121 mètres linéaires dont 878 mètres linéaires, soit 28%, pour les fonds d'archives du monde du travail et 738 mètres linéaires (25%) pour les archives d'architectes. 27 départements ont reçu des archives d'entreprises avec une prépondérance nouvelle pour les petites et moyennes entreprises, aux confins de l'artisanat, et un recul des grandes entreprises de l'industrie lourde. Cette évolution explique la légère diminution en volume des accroissements privés. Les archives syndicales connaissent une forte augmentation avec 277 mètres linéaires contre 127 mètres linéaires en 1990.

Les archives politiques, également en augmentation, sont marquées surtout par des fonds personnels, tels que les fonds Marx Dormoy (Archives de l'Allier), François Billoux (Bouches-du-Rhône), Jacques de Chammard (Corrèze), Étienne Dailly (Seine-et-Marne) et Raymond Schmittlein (Territoire-de-Belfort).

Quant aux Archives communales, elles se sont enrichies de 1 441 mètres linéaires d'archives privées, soit près de 10% des fonds entrés en 1991, en accroissement par rapport aux 1 279 mètres linéaires de 1990. Cette hausse est d'autant plus remarquable que près des trois-quarts des services d'archives des villes n'ont enregistré aucune entrée privée, tandis qu'ailleurs les archivistes savent organiser la collecte (tracts, affiches, enregistrements privés ou administratifs), parfois avec l'actif concours de clubs d'amateurs d'histoire locale, et que diverses villes disposent de crédits réguliers pour l'achat de documents d'archives. On recense, en 1991, sept fonds d'architectes, et, pour les archives personnelles des élus, une diversification : si un seul fonds politique d'importance nationale est recensé, celui de M. Michel Giraud comme député (aux Archives communales du Perreux-sur-Marne), on note l'entrée de fonds d'élus régionaux et de conseillers municipaux, parmi lesquels le fonds Ferri, ex-adjoint à la culture d'Orange et président des Chorégies. Les Archives communales de Belfort ont, dans le domaine syndical, reçu le fonds Gérard Jacot, secrétaire général de la ville et ancien président de la mutuelle nationale des étudiants de France, et celles de Saint-Brieuc le fonds du syndicat départemental des agents communaux. Dans le domaine des archives d'entreprises, il faut noter les 40 mètres linéaires des chantiers navals de Port-de-Bouc, la fonderie du Clos des Granges (à Nevers), et plusiers fonds de studios photographiques, dont celui des studios Edeline à Elbeuf (40 mètres linéaires de plaques de verre). On doit également noter les archives de l'agence ALAP, d'Aubervilliers (société de spectacles) et l'entrée aux Archives communales de Saint-Denis du fonds Ernest Labrousse.

3. MICROFILMS.

Au total, les collections de microfilms des Archives nationales et des Archives départementales s'élevaient, fin 1991, à 8 051 390 kilomètres, dont 4 242 494 mètres pour les Archives nationales et 3 808 896 mètres pour les Archives départementales.

En raison d'un arrêt des ateliers du dépôt central des microfilms dû à des désordres dans l'alimentation en eau, la production des Archives nationales a diminué et s'élève à 127 025 mètres.

La production des 79 ateliers de microfilmage des Archives départementales en fonctionnement s'est sensiblement accrue, de 107 à 132 kilomètres, tandis que l'ensemble des services départementaux ont acquis 148 kilomètres de microfilms de la Société généalogique de l'Utah et 106 kilomètres d'autres provenances. On ne connaît pas les statistiques correspondantes pour les Archives communales, qui n'ont au total que 7 ateliers de microfilmage équipés, et qui sont peu nombreuses à recourir à des ateliers extérieurs : les archives des villes restent, en 1991, très sous-équipées en appareils de lecture de microfilms et, à de rares exceptions près, n'ont pas encore donné au microfilm son rôle de protection et de communication des documents.

Les collections du centre parisien des Archives nationales s'élevaient, fin 1991, à 929 kilomètres et les collections de microfilms de lecture du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales ont augmenté de 11 kilomètres. Les microfilms de sécurité, avec 10 893 mètres produits dans l'année, forment un total de 563 kilomètres et l'atelier de microfilmage de Paris a également produit 469 mètres de microfilms de complément. Les ateliers du Centre des archives contemporaines et du Centre des archives d'outre-mer ont produit ensemble 11,1 kilomètres de microfilms de sécurité concernant les sources de l'histoire de l'outre-mer.

La collection des microfilms de base (première collection) du Dépôt central des microfilms d'Espeyran s'est accrue de 57 kilomètres et a atteint, fin 1991, un total de 2 015 kilomètres. L'accroissement de cette collection provient essentiellement des Archives nationales, y compris de l'ancienne section outre-mer, et de microfilms en double exemplaires des Archives départementales et de certaines villes (Marseille et Nantes), dont le Dépôt conserve l'original comme exemplaire de sécurité. Les microfilmages originaux exécutés dans l'année par l'atelier d'Espeyran représentent 402 mètres en 1991, provenant de la poursuite des prises de vue des archives du palais de Monaco.

La deuxième collection (microfilms intermédiaires) ne s'est accrue que de 2 347 mètres en raison de l'interruption forcée des activités de l'atelier, déjà mentionnée, qui a conduit à poursuivre d'abord les autres activités, dont la réalisation de 59 kilomètres de copies de consultation : 14 kilomètres pour les Archives nationales, plus de 33 kilomètres pour les Archives départementales et près de 3 kilomètres pour certains services d'archives communales, le reste étant réalisé pour des commandes extérieures aux Archives de France. Au total, le Dépôt central des microfilms a réalisé 67 877 kilomètres de microfilms.

Douze départements ont déposé au total 22 454 mètres de microfilms pour conservation, puisque le dépôt d'Espeyran offre les conditions spécifiques nécessaires à la conservation des microformes de réserve que les magasins d'archives, adaptés à la conservation des documents sur papier, ne présentent pas et que les collectivités territoriales ne peuvent créer dans leurs locaux qu'au prix de travaux de climatisation onéreux.

Enfin le Dépôt central des microfilms a dupliqué, pour cinq départements, 9 706 mètres de microfilms d'état civil réalisés par la Société généalogique de l'Utah.

La production des 79 ateliers de microfilms en fonctionnement dans les Archives départementales, qui comptent 5 ateliers nouvellement équipés, soit 91 au total, mais 3 ateliers en activité de moins qu'en 1990, s'est élevée à 138 kilomètres contre seulement 107 kilomètres en 1990. Le microfilmage de sécurité (43 kilomètres) conserve à juste titre sa place prépondérante, pour préserver les séries d'Ancien Régime, mais aussi les répertoires des notaires et les registres des hypothèques. Des opérations d'envergure ont également cours pour protéger les collections de presse locale ancienne, particulièrement fragiles, dont les Archives départementales conservent souvent les collections les plus complètes. Les opérations de microfilmage de l'état civil par les ateliers des Archives départementales forment en 1991 un total de plus de 39 kilomètres, auquel il faut ajouter la production de la Société généalogique de l'Utah (148 kilomètres pour 18 départements) : l'objectif, atteint dans beaucoup de départements, est en effet de remplacer la consultation des registres originaux, très dégradés par les maniements répétés, par celle des microfilms qui, après duplication, peuvent être consultés hors du département par communication avec déplacement. Les ateliers des Archives départementales ont, précisément, intensifié considérablement les duplications, qui sont passées de 172 à 312 kilomètres entre 1990 et 1991. Par achats d'autres services ou par commandes auprès d'ateliers de microfilmage privés, les acquisitions de microfilms ont atteint 106 kilomètres dans l'année.

4. RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES DOCUMENTS.

L'atelier de restauration des Archives nationales n'a pu que restreindre ses activités sous l'effet de nouveaux départs en retraite sans recrutements, qui obèrent l'avenir d'une lourde menace pour toute formation pratique aux techniques de restauration de haut niveau. Il a restauré 11 570 feuillets, 385 plans et affiches et 204 parchemins et effectué des opérations ponctuelles de séchage et de désinfection d'urgence, qui ne peuvent remplacer l'indispen-

sable plan de protection physique des documents dégradés par les consultations ou par les agents destructeurs, plan dont les Archives nationales ont un besoin urgent. Au Centre des archives d'outre-mer, 310 feuillets et 52 plans, cartes ou affiches ont été restaurés.

Les Archives départementales ont restauré 45 594 feuillets (6000 de plus qu'en 1990), 11 100 plans et affiches et 325 parchemins, tandis que près de 40 000 feuillets (contre moins de 32.000 en 1990) ont été remis en état par des ateliers privés respectant les procédures techniques préconisées par le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques, qui relève du Centre national de la recherche scientifique. Près des deux-tiers des services d'archives des villes n'ont fait restaurer aucun document en 1991.

Pour permettre aux archivistes des départements et des communes de s'adresser, en toute sécurité, aux ateliers répondant aux critères de qualité requis, un cahier des clauses techniques, inspiré de celui des Archives nationales, a été diffusé par la direction des Archives de France. Il devrait permettre, pour certains départements et surtout pour beaucoup de communes, de mieux faire comprendre que les interventions de restauration de types particuliers de documents, comme les documents figurés et les parchemins, requièrent des équipements adaptés que l'atelier de restauration de la plupart des Archives départementales ne possède pas, ou que, comme on l'observe encore dans beaucoup de communes, il est dangereux de croire que des registres d'Ancien Régime ou du XIXe siècle peuvent être simplement confiés à des ateliers de reliure industrielle, sans contrôle des dégradations dues à l'acidité des papiers. C'est pourquoi la direction des Archives de France a réaffirmé que la reliure de registres d'archives et la restauration est placée sous son contrôle scientifique et technique puisque la sécurité physique des documents y est en cause.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. TRIS, CLASSEMENTS ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE.

Trier les fonds entrés dans les archives publiques et en éliminer les documents inutiles est la première opération du classement, qui aboutit à la rédaction de l'instrument de recherche par lequel un fonds déterminé est ouvert à la consultation par le public. L'ensemble de ces travaux archivistiques présente donc une unité et se trouve placé sous le contrôle scientifique et technique de l'État afin d'assurer le respect de l'unité des fonds et de leur structure organique, la qualité scientifique et technique des instruments de recherche et la compatibilité des systèmes de traitement du patrimoine archivistique français.

Dans l'ensemble, les Archives de France ont détruit, en 1991, 32 kilomètres de documents inutiles, quantité à placer en regard des 70 kilomètres d'accroissement de l'année.

Aux Archives nationales, c'est surtout par l'augmentation des éliminations dans les services administratifs sous le contrôle de la section des missions (6 522 mètres linéaires, soit 2 000 mètres de plus qu'en 1990) que l'on parvient à éviter de laisser encombrer les rayonnages par des masses éliminables. Ce chiffre, auquel il faut ajouter 3 351 mètres d'éliminations sur les fonds déjà versés, est à rapprocher des 7 923 mètres d'accroissement des Archives nationales.

L'achèvement programmé d'éliminations massives à grande échelle, surtout les documents de base des recensements de la population, explique que les Archives départementales aient éliminé 21 453 mètres linéaires contre près de 30 kilomètres l'année antérieure. On assiste, en revanche, à l'accroissement des opérations de triage issues du classement définitif de certains fonds, avec une diminution de la part de la période 1800-1940, de plus en plus couverte par des instruments de recherche définitifs, au profit des triages induits par un nombre croissant de classements pour la période de 1940 à 1979.

Pour leur part, les Archives communales ont éliminé 5 306 mètres linéaires, ce qui représente plus du tiers du volume des accroissements de l'année (15 309 mètres linéaires). Il n'est pas rare que ce rapport soit, dans certaines villes, égal ou même supérieur aux entrées, surtout dans la minorité de services où les archivistes développent des missions de contrôle sur la tenue des dossiers dans les services pour mieux sélectionner les dossiers destinés à être conservés. La progression des travaux conduits par la direction

des Archives de France pour présenter des directives cohérentes de tri et d'élimination des documents des Archives communales devrait prochainement permettre une accentuation du traitement des fonds contemporains des villes.

Les Archives nationales ont préparé 20 inventaires en vue d'une publication ultérieure et mis en service 68 instruments de recherche dactylographiés, plus 718 répertoires de versements élaborés par les différentes missions dans l'année. Au Centre des archives du monde du travail, tous les versements classés en 1991 ont été munis d'inventaires dactylographiés, tandis que ceux élaborés en 1990 ont été remaniés et mis en service sous forme de listings informatiques.

L'on ne dispose pas des totaux pour les instruments de recherche mis en service dans l'année par les Archives départementales, dont 78 services ont produit 26 124 pages dactylographiées au terme de 1 166 classements de fonds : ces données manquent en effet pour 22 départements. On ne connaît pas non plus l'ensemble des classements faits dans les Archives communales ni des inventaires qui ont pu être rédigés, quoique le nombre d'instruments de recherche transmis à la direction des Archives de France par les villes pour être intégrés à la collection nationale des instruments de recherche des Archives françaises du Caran ait augmenté, de 18 en 1990 à 39 en 1991. Il y a un net retard en ce domaine dans les Archives communales puisqu'un tiers des services des villes de plus de 100 000 habitants, 43% de ceux des villes entre 20 000 et 100 000 habitants et 55% de ceux des communes de moins de 20 000 habitants n'ont fait aucun classement dans leurs fonds anciens et modernes.

2. PUBLICATIONS.

La collection des publications de la direction des Archives de France et des services d'archives placés sous son contrôle s'est enrichie de 54 volumes imprimés, représentant 15 166 pages au total, soit 50% de plus qu'en 1990 (10 278 pages) : 11 publications scientifiques et administratives des Archives nationales et de la direction des Archives de France, soit 3 042 pages (contre 14 volumes mais 2 474 pages en 1990), 35 instruments de recherche des Archives départementales, soit 13 372 pages (contre 29 volumes et 6 800 pages en 1990) et 8 instruments de recherche des Archives communales, soit 1 852 pages (contre 7 volumes et 1 004 pages en 1990).

La direction des Archives de France a fait paraître trois ouvrages, dont un petit vade-mecum sur la tenue des Archives communales. Parmi les instruments de recherche publiés par les Archives des départements et des villes, il faut noter deux guides d'archives communales et un guide départemental, qui portent à 56 titres la collection de ces derniers, couvrant au total 64 départements. Deux nouveaux départements mettaient, en fin d'année, leur guide sous presse.

Les publications imprimées sont les suivantes :

Direction des Archives de France.

Rapport sur l'activité de la direction des Archives de France en 1990, par Jean Favier. Paris, Archives nationales, 1991, 40 p., in-8°.

- Les archives des communes. Réglementation. Conservation. Communication. Paris, Archives nationales, 1991, 72 p., in-8°.
- Les documents graphiques et photographiques. Analyse et conservation. Travaux du Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques. 1988-1990. Paris, Archives nationales, 1991, 224 p., in-8°.

Archives nationales.

- Les Archives nationales. État des inventaires. Tome II. 1789-1940. Paris, Archives nationales, 1991, 304 p., in-8°, relié.
- Corpus des sceaux français du Moyen Age. Tome II. Les sceaux des rois et de régence, par Martine Dalas. Paris, Archives nationales, 1991, 342 p., in 4°, illustrations, relié sous jaquette illustrée.
- Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances. 1677-1689. Naissance d'une administration. Sous-série G⁷. Inventaire analytique. Tome III. Généralité de Flandre, province de Hainaut, généralité de Metz, duché de Luxembourg-comté de Chiny, gouvernement des frontières de Champagne, provinces de Champagne, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, généralités de Soissons, Amiens, Paris, Orléans, Bourges, Moulins et Riom, par Anette Smedley-Weill. Paris, Archives nationales, 1991, 632 p., in-8°.
- Arrêts du Conseil du Roi. Règne de Louis XVI. Inventaire analytique des arrêts en commandement. Tome II (12 mai 1776 31 décembre 1778), par Brigitte Schmauch. Paris, Archives nationales, 1991, 624 p., in-4°, illustrations, relié.
- Archives et oeuvres d'art. Commandes, acquisitions et affectations des oeuvres d'art par l'État. Base de données Arcade. Système descriptif, par Alix Jacquard. Paris, Archives nationales 1991, 124 p., in-4°, illustrations.
- Le Bicentenaire de la Révolution. Répertoire numérique détaillé des archives de la Mission du Bicentenaire, par Agnès Étienne-Magnien et Anne-Claude Lamur-Baudreu. Paris, Archives nationales, 1991, 288 p., in-8°, illustrations.
- Fonds Fourier et Considérant. Archives sociétaires. 10 AS. Inventaire, par Édith Thomas (†). Introduction et bibliographie, par Françoise Hildesheimer. Paris, Archives nationales, 1991, 80 p.

Archives départementales.

- Aisne: Laon (1790-1945). Inventaire des archives communales, par Victor Dessain et Jean-Michel Schill. Laon, 1991, 392 p.
- Allier: Guide des Archives de l'Allier, par Michel Maréchal. Yzeure, 1991, 512 p.
- Ardèche: Régeste vivarois (863-1500), par Jean Régné. [Privas], 1991, xvi-262 p.
- Ariège : Répertoire numérique de la série Y. Administration pénitentiaire (1800-1940), par Martine Portet-Bincoletto. Foix, 1991, 40 p.

- Aude: Répertoire numérique de la série N. Administration et comptabilité départementales (1800-1940), par Jean Blanc et Claude-Marie Robion. Carcassonne, 1991, 40 p.
- Calvados: Répertoire numérique de la sous-série 4 E. Registres paroissiaux et d'état civil du Calvados, par Mireille Lamarque et Sylvie Le Clech. Caen, 1991, 574 p.
- Cantal: Sous-série 2 J. Fonds du château de Fargues à Vitrac. XIV^e-XIX^e siècle. Inventaire, par Jean Éric Iung. Aurillac, 1991, 72 p.
 - Répertoire numérique de la série R. Affaires militaires et organismes de temps de guerre (1800-1940), par Jean Borrel et Jean-François Pounhet. Aurillac, 1991, 178 p.
- Charente: Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940), par André Le Marellec et Jean-Jacques Danne. Angoulême, 1991, xxx-544 p.
- Corrèze: Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940), par Danielle Moulin. Tulle, 1991, XXVIII 180 p.
- Côte-d'Or: Répertoire numérique détaillé de la sous-série 31 J. Usine de Montzeron (H. Ernault S.O.M.U.A.), 1875-1983, par David Peyceré. Dijon, 1989 [1991], 48 p.
- Drôme: 56 J. Fonds des moulinages Émile Rey à Crest. Répertoire numérique détaillé, par André Brochier et Martine Mollaret. Valence, 1991, 248 p.
 - Répertoire numérique de la sous-série 4 Q. Fonds de la conservation des hypothèques. Tome I : bureaux de Die, Montélimar et Nyons (an VII-1927), par Karine Colucussa, Lionel Fournat, Cécile Gilibert et D. Jacquier-Laforges. Valence, 1991, 170 p.
- Eure-et-Loir: Inventaire du fonds des archives de Reverseaux (sous-série 10 J), par Jacques Lacour. Chartres, 1991, xxxII 54 p.
- Ille-et-Vilaine: Guide des Archives d'Ille-et-Vilaine. Tome II: Archives communales, par Jacques Charpy et Éric Joret. Rennes, 1991, 514 p.
- Isère: Répertoire numérique de la sous-série 6 E. Tables décennales de l'état civil, 1792-1892, par Julien Testud. Grenoble, 1991, 64 p.
 - Répertoire numérique détaillé de la sous-série 66 J. Fonds Robert Thiervoz (Cercle marxiste-léniniste grenoblois), par Simon Doux. Grenoble, 1991, 28 p.
 - Les versements des administrations de l'État et du conseil général de l'Isère. 1975-1984, par Janine Lucet. Grenoble, 1988 [1991], xvi-512 p.
- Landes : Répertoire des Archives communales E dépôt. Tome I : Aire-Dumes, par Marc Bibes. Mont-de-Marsan, 1991, 496 p.
- Loire-Atlantique: Inventaire sommaire de la série B. Cours et juridictions d'Ancien Régime. Tome I: chancellerie et chambre des comptes de Bretagne, articles B1 B 1952, par Léon Maître, 1902. Nantes, réimpression, 1991, xvi-480 p.

- Maine-et-Loire: Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Maine-et-Loire. Archives civiles. Série E, par Célestin Port, Mayenne, 1863-1871. Nantes, 1902, réimpression 1991, Lx-476 p. Inventaire sommaire de la série H. Clergé régulier. Tome I, par Célestin Port. Mayenne, 1898, réimpression 1991, II-286 p.
- Meurthe-et-Moselle: Catalogue des sceaux des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Tome III: sceaux de seigneurs et de bourgeois; sceaux de villes; sceaux de métiers et de professions; sceaux d'universités; sceaux divers, par Edmond des Robert. Nancy, 1991, 616 p.
- Morbihan: Répertoire des microfilms des registres paroissiaux et d'état civil, par Danièle Pellerin. [Vannes], 1991, feuillets mobiles non paginés.
- Nord: Répertoire numérique de la série T. Enseignement. 1800-1940. Soussérie 2 T. Fonds du rectorat de Douai - Lille, par René Robinet. Lille, 1991, 128 p.
- Pas-de-Calais : *Petit guide du lecteur*, par Bénédicte Grailles. [Dainville], 1991, 112 p.
- Pyrénées-Orientales: Sous-série 2 B. Fonds du Conseil souverain. Répertoire, par Sylvie Caucanas et Philippe Rosset. Perpignan, 1991, 2 volumes, 400 et 400 p.
 - Répertoire numérique de la série Z. Sous-préfectures (1800-1940), par Claire Benazet, Georges Cuer, Philippe Rosset, revu et complété par Marie-Édith Bréjon de Lavergnée. Perpignan, 1991, 80 p.
- Rhin (Haut-): Archives départementales. Index des séries modernes 1800-1870, par Dominique Dreyer. Colmar, 1991, 180 p.
- Savoie (Haute-): La presse en Haute-Savoie. Répertoire numérique des collections de presse conservées aux Archives départementales, par Myriam Andréoni, Frédéric Andrey et Gabrielle Marini. Annecy, 1991, 2 volumes, VIII-618 p.
- Vaucluse: Répertoire numérique détaillé de la série L. Administration révolutionnaire (1790-1800), par Léopold Duhamel et Bernard Thomas. Avignon, 1991, LXXIV-406 p.
- Vienne (Haute-): Archives des familles de Pierre-Buffière et de Rochechouart. Répertoire numérique détaillé des sous-séries 1 E 2 et 1 E 3, par Isabelle Maurin. Limoges, 1991, 80 p.
 - Répertoire numérique détaillé de la série M. Administration générale et économie du département de la Haute-Vienne de 1800 à 1940, par André Bois et Marcel Catherine. Limoges, 1991, 200 p.
- Hauts-de-Seine : Cachets révolutionnaires des Hauts-de-Seine. Catalogue, par Martine Dalas. Nanterre, 1991, 96 p.
- Val-de-Marne : Catalogue des microformes, par Michèle Denis et Charlette Maniez. Créteil, 1991, xvIII-470 p.
- Martinique: Guide des sources de l'architecture d'après les registres du Conseil privé (sous-série 5 K), par Henry Delinde. Fort-de-France, 1991, 256 p.

Archives communales.

Angers: Le service archives-documentation. Guide. 2° édition augmentée, par Sylvain Bertoldi. Angers, 1991, 90 p.

Grenoble: Inventaire des versements. Arcane 1. Versements effectués sous le premier mandat de M. Alain Carignon (1983-1989). Grenoble, 1991, 2 volumes, 1-422 et 423 - 888 p.

Marseille: Tout le portrait de son père. Des paroisses à l'état civil, Marseille 1586-1889, répertoire des séries GG et E, par Danielle Maure. Marseille, 1991, 254 p.

Moulins: État des collections de 1366 à nos jours, par Anne-Lise Mikes. Moulins, 1991, 32 p.

Nantes: Les archives contemporaines. État des versements effectués aux Archives municipales de 1983 à 1990 (série W), par Christine Nougaret. Nantes, 1991, 72 p.

Guide des Archives municipales de Nantes, par Christine Nougaret, Nantes, 1991, 158 p.

Catalogue des actes royaux imprimés des séries anciennes (AA à II), 1657-1792, par Christine Nougaret Nantes, 1991, 174 p.

Strasbourg: Liste des échevins et des directeurs des tribus de métiers de Strasbourg (1640-1790), par Paul Greissler. Strasbourg, 1991, 184 p.

3. INFORMATIQUE.

En qualité d'administrateur du système d'information de la direction des Archives de France, le sous-directeur des services administratifs a poursuivi son rôle de coordination et de gestion des systèmes. Les réunions bimensuelles du comité de coordination informatique, occasion d'échanges sur la progression des bases de données, ont ouvert la voie à une réflexion méthodologique sur les instruments de recherche, confiée à un groupe de travail composé des chefs de service responsables d'applications importantes sous la présidence du secrétaire général des Archives nationales.

Le budget, géré par le département de l'organisation et des systèmes d'information, a permis d'améliorer le logiciel du Caran et la création de son service sous vidéotex, d'ouvrir la tranche de gestion des communications du Centre des archives du monde du travail et de poursuivre la refonte de l'application *Priam*.

Sur cette application, système de gestion des versements contemporains, l'année 1991 a été consacrée à l'étude de compatibilité entre l'application des Archives nationales et les systèmes d'information des services d'archives des collectivités territoriales, prélude à un manuel d'informatisation des archives. L'étude détaillée, confiée à la société Source informatique par marché notifié le 22 août 1991, est divisée en trois lots. En fin d'année, le premier lot (conception fonctionnelle de l'ensemble) était en voie d'achèvement et devait être suivi du deuxième lot (conception fonctionnelle détaillée).

Le service vidéotex du Caran, qui donne accès par minitel à la réservation des documents et aux informations générales sur les Archives nationales et les recherches historiques, a été présenté au ministre de la Culture et de la Communication lors d'une conférence de presse sur la recherche et le déve-loppement technologique le 26 mars 1991. Ce service a été élargi pour être accessible jour et nuit, avec une simple interruption d'une heure et quart en fin de journée pour les opérations de sauvegarde. Il enregistrait en 1991 une moyenne de 700 connexions par mois. Parallèlement, le système informatique a fait l'objet d'améliorations et un avenant n° 3 a été mis en service, avec notamment la mise en ligne sur le serveur Minitel d'un dictionnaire des cotes des documents pour aider les lecteurs à les entrer sur Minitel. Un nouveau contrat de maintenance a été préparé pour 1992 à l'échéance du marché en cours. Au Caran, 120 écrans interactifs ont été mis en service et le fichier informatique des usuels a été mis à la disposition du public dans la salle de lecture. Des projets sont par ailleurs en cours en vue de préparer l'édition d'une version sur CD-ROM de l'État général des fonds des Archives nationales et éventuellement de l'État des inventaires.

Comme en témoigne le grand nombre d'instruments de recherche dactylographiés que les Archives nationales ont mis à la disposition du public dans l'année, le développement du parc de micro-ordinateurs disponibles dans les diverses sections des Archives nationales a procuré une aide précieuse aux rédacteurs des inventaires, permettant l'édition rapide des inventaires qu'il leur fallait autrefois trouver le temps de dactylographier et de corriger avant de les mettre en service. Cette facilité s'ajoute à la poursuite des grandes bases de données gérées sur l'ordinateur du ministère.

62 services d'archives de départements ont développé au total 184 applications informatiques, dont 23 créées en 1991. On recense 67 applications de gestion (gestion administrative, lecteurs et communications et, de plus en plus, gestion de l'espace) et 84 applications documentaires, auxquelles s'ajoute la majorité des applications mixtes consacrées à la gestion des versements et à l'indexation de la série continue des versements contemporains.

On compte 112 services d'archives communales dotés d'équipements informatiques, avec un net transfert des structures reliées aux ordinateurs centraux des villes au profit de micro-ordinateurs autonomes, qui représentent 67% des villes concernées. Dans un nombre important de villes ayant créé leur service d'archives en 1991, l'intention des municipalités est de doter le service d'un micro-ordinateur dans un proche avenir, afin d'accélérer les opérations matérielles de gestion de l'espace et des communications, et de faciliter la mise au propre des instruments de recherche et leur indexation.

4. ACCUEIL DU PUBLIC.

Le total des lecteurs qui ont fréquenté les salles de lecture des services d'archives relevant de la direction des Archives de France ou soumis à son contrôle en 1991 est de 202 123, en hausse de 5,7% par rapport à celui de 1990 (191 230 lecteurs) et de 14% par rapport aux 177 140 lecteurs décomptés en 1988. Les Archives nationales ont reçu 11 271 chercheurs, les Archives départementales 131 421 et les Archives communales 59 431. Le franchissement en 1991 du seuil symbolique des 200 000 chercheurs est d'autant plus remarquable que la salle de lecture du Caran a été fermée partiellement puis totalement pendant trois mois à la suite d'un accident et qu'un

service d'archives communales sur cinq n'a pas transmis les statistiques nécessaires.

Les lecteurs ont consulté un total de 3 469 891 articles, un quart de plus qu'en 1990, dont 160 942 aux Archives nationales, 2 736 956 dans les Archives départementales et 571 993 dans les Archives communales.

Tous services confondus, les Archives nationales ont reçu 11 271 lecteurs (contre 10 347 en 1990), qui ont effectué 48 326 séances de travail. Parmi les 8 795 lecteurs du Caran, on compte 58% de chercheurs professionnels et 41% d'amateurs, dont 15% de retraités. Toutefois, 36% des nouveaux lecteurs de l'année ont moins de 30 ans. Les recherches biographiques et généalogiques représentent 28% des thèmes de recherche, l'histoire religieuse 15% et l'histoire économique et sociale 14%.

Les missions ont reçu 281 chercheurs, soit une augmentation de 64% par rapport à 1990, le Centre des archives contemporaines 86 lecteurs, contre 71 en 1990, et c'est surtout l'accroissement continu du public du Centre des archives d'outre-mer qui retient l'attention, avec 1 702 lecteurs contre 1 418 en 1990. On note enfin qu'avant son ouverture au public, le Centre des archives du monde du travail a déjà reçu un chercheur en 1991, et répondu à 30 recherches par correspondance.

Les différentes salles de lecture des Archives nationales enregistrent un total de 160 942 articles communiqués, dont 128 781 au Caran.

Dans les Archives départementales, le lectorat a progressé de près 10 % avec un total de 131 421 lecteurs, dont 53% de généalogistes amateurs. La majorité des départements reçoit de 1 000 à 2 000 lecteurs par an, qui consultent en moyenne 21 articles chacun en 6 séances de travail. Le total des articles communiqués est de 2 391 570 pour l'ensemble des départements. Les communications de microfilms avec déplacement d'un département à l'autre, seul accès possible pour un chercheur aux sources d'archives extérieures à son lieu de résidence s'il ne désire pas se déplacer, ont progressé de 13% en un an.

L'augmentation des recherches universitaires dans les Archives départementales s'est poursuivie. Un quart des départements accueille et oriente, tous les ans, plus d'une centaine d'étudiants et les services correspondant au siège des grandes universités sont ainsi d'importants laboratoires de recherche sur l'histoire nationale. On constate qu'environ 250 étudiants de la région parisienne sont allés en province pour étudier les sources d'archives nécessaires à leurs recherches. Aucune époque historique n'a été délaissée, du Moyen-Age aux décennies contemporaines. Parmi les secteurs en accroissement, la question des migrations de la population s'est généralisée dans toutes les régions.

Si les statistiques de la recherche dans les Archives communales ne sont pas fiables, on y constate également un accroissement des recherches universitaires et certains services d'archives communales, notamment dans les zones éloignées des centres universitaires, jouent un rôle marquant comme pôles de recherches sur l'histoire des villes.

Le nombre des dérogations aux délais de libre communicabilité, prononcées sur avis conforme de l'autorité qui a effectué le versement par le directeur général des Archives de France en application du décret n° 79-1038

du 3 décembre 1979, témoigne, par son accroissement continu, de l'ouverture des fonds d'archives contemporaines à la recherche sur l'histoire récente. Les demandes de dérogation se sont élevées à 1 204 au total en 1991, dont 647 pour des documents des Archives nationales et 557 pour des fonds des Archives départementales et communales.

5. ACTION CULTURELLE.

La délégation aux célébrations nationales a publié l'édition 1991 de la liste des célébrations prévues pendant l'année. Elle a également organisé, dans le cadre du service éducatif des Archives nationales, une exposition sur affiches *Portraits de Mozart*, qui a été tirée à 600 exemplaires, dont la diffusion a été proposée aux comités d'entreprises et au secteur hospitalier en plus des circuits habituels, et qui a circulé également dans 14 pays étrangers. Elle a participé en outre à dix expositions.

Le nombre de visiteurs du musée de l'Histoire de France et du service éducatif des Archives nationales a continué d'augmenter avec 35 829 visiteurs contre 34 453 en 1990. A elle seule, la journée *Portes ouvertes dans les*

monuments historiques a reçu plus de 800 visiteurs.

Le succès remporté par l'exposition Créer pour enseigner, qui a reçu 8 894 visiteurs, montre toute l'importance de l'élargissement des sources archivistiques mises au service de l'action culturelle puisque, pour la première fois, étaient montrées des réalisations de candidats au CAPES et à l'agrégation d'arts plastiques, incluses dans les versements de l'Éducation nationale. Les expositions Terre de Bagne, montée en premier lieu au Centre des archives d'outre-mer, et Fer et eau dans les Vosges, réalisée par les Archives de ce département, ont reçu 7 287 visiteurs. Le musée de l'Histoire de France a également organisé les expositions Reconstruction et modernisations. La France après les ruines 1918... 1945... (4 598 visiteurs) et Monuments en musique (1 082 visiteurs); il a accueilli l'exposition Les Capitouls organisée par les Archives communales de Toulouse (1 885 visiteurs).

Le service éducatif des Archives nationales a reçu 4 036 élèves pour des visites du Musée et 6 710 élèves pour les séances des ateliers. Le nouvel atelier sur l'héraldique a été ouvert aux enfants en septembre. Les professeurs du service éducatif ont ouvert en avril une exposition *Nationalisme*, *Patriotisme* complétée par un questionnaire pédagogique.

Les Archives nationales ont prêté 352 documents à 45 expositions, dont l'exposition *Henry VIII* au musée maritime de Greenwich, en Grande-Bretagne, pour laquelle a été prêtée, entre autre, la ratification du traité d'Ardres de 1546 par le souverain anglais, ornée d'une grande miniature dans

le goût de Holbein.

Le Centre des archives d'outre-mer a organisé les expositions Les Saints-Simoniens en Égypte (1833-1851) et Carnets du Congo : photographies du voyage de Marc Allégret et André Gide en Afrique. Le Centre des archives du monde du travail a participé à l'exposition sur Les Grands projets du ministère de la Culture et de la Communication en présentant la maquette de son futur bâtiment et les photographies du chantier ; il a également été associé à l'exposition Les partenaires de l'Eurotéléport organisée par la ville de Roubaix.

La création des services éducatifs des Archives de la Nouvelle-Calédonie et de celles de la Polynésie française porte à 124 le nombre des services en fonctionnement dans les départements, les communes et les territoires de métropole et d'outre-mer.

Les 114 services éducatifs des départements et territoires ont disposé au total de 404 heures de décharge de service d'enseignement pour les professeurs chargés de les animer, ce qui ne représente que 3 heures et demie par service. Ce temps trop mesuré implique qu'une large part du travail soit, lorsque c'est possible, assumée en réalité par les directeurs des Archives départementales et leurs collaborateurs, permettant alors au professeur d'assurer toutes les tâches pédagogiques de contact et de formation des maîtres nécessaires au rayonnement des services éducatifs. Lorsque cette participation des conseils généraux n'a pas été créée au fil des ans, le professeur a trop peu de disponibilité pour faire face à toutes les tâches. Qu'ils soient surchargés ou qu'ils fonctionnent harmonieusement, les services éducatifs des Archives départementales ont, en 1991, fait paraître au total 71 publications et organisé 53 expositions.

69 services d'archives départementales ont, quant à eux, organisé 69 expositions et 77 ont prêté des documents à 332 expositions extérieures. Ces données font apparaître que le nombre de services ayant organisé des manifestations a continué de croître, de 50 en 1988 à 61 en 1990 et à 69 en 1991. Un souci nouveau de décentralisation des actions culturelles des Archives départementales se manifeste par l'organisation d'expositions hors du chef-lieu du département. Il rejoint la diffusion, assez répandue, d'expositions itinérantes, qui sont parfois présentées dans une quinzaine de communes la même année ; les « archivobus », équipement itinérant, restent assez rares en 1991.

Rendre accessible au plus grand nombre les documents de l'histoire du département est la préoccupation d'une majorité de directeurs d'Archives départementales, qui ont été 70 à poursuivre des activités pour les nouveaux publics et l'initiation des amateurs aux méthodes de la recherche. Ils n'étaient que 56 en 1990. Moins bien placées que les services d'archives communales pour le faire, plusieurs Archives départementales se sont associées à des actions de développement social des quartiers. De nombreux services participent aux activités des universités du temps libre et animent les multiples actions de formation des amateurs dont les sociétés des amis des archives, mais aussi de classiques sociétés savantes sont porteuses.

15 services d'archives communales, sur 329 recensés en 1991, disposent d'un service éducatif. Mais 83 autres communes ont des activités d'action pédagogique : accueil des enfants et organisation des travaux pratiques sur documents, privilégiant parfois l'instruction civique comme l'ont fait plusieurs services d'Ile-de-France qui ont rédigé des brochures sur l'histoire de la commune et le fonctionnement des institutions diffusées dans les classes ; participation à des projets d'action éducative (P.A.E.) ou à des projets d'établissement. Plusieurs cas de participation à des stages de formation d'instituteurs sont signalés, et on peut retenir comme symbole de l'apport pédagogique

des archivistes communaux des opérations menées en commun à Lyon avec la Maison des enfants du 8e arrondissement de la ville et l'accueil aux Archives de Lorient et de Martignas-sur-Jalle des conseils municipaux des enfants.

Un tiers environ des services d'archives communales a organisé 122 expositions et prêté des documents à 210 manifestations, ce qui mesure en même temps l'intensité du rôle culturel de ces villes et tout l'apport que les autres communes pourraient produire pour concourir à la mise en valeur du patrimoine archivistique.

RELATIONS INTERNATIONALES

1. LES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES.

M. Jean Favier, président du Conseil international des Archives, a présidé le bureau du Conseil (Potsdam, 10-12 avril) et le conseil exécutif (Sarrebourg, 11-15 octobre). Il a également pris part aux travaux de la conférence internationale de la table ronde (Haarlem, Pays-Bas, 7-10 octobre). De nombreux archivistes français ont participé aux réunions des différents comités directeurs du Conseil dont ils sont membres.

La direction des Archives de France, au niveau européen, a été associée aux instances chargées par le ministère de préparer la circulation des biens culturels et la protection des trésors nationaux. A la suite d'une résolution du conseil des ministres de la Culture, la direction des Archives de France a été représentée à une première réunion d'experts des pays membres (la Haye, 17-18 décembre) chargés de remettre à la Commission des Communautés européennes des recommandations sur les problèmes de la sauvegarde des documents sur papier acide et sur l'extension de l'emploi du papier permanent.

M. Jean Favier a pris part à une réunion sur la modernisation des Archives tchèques, slovaques, hongroises et polonaises (Prague, 8-9 avril), à la suite de laquelle l'Albanie, la Bulgarie et la Roumanie ont présenté des demandes d'accords de coopération. Un représentant de la direction des Archives de France a fait partie de la délégation française lors de la xxvi session de la conférence générale de l'Unesco.

2. LE STAGE INTERNATIONAL D'ARCHIVES ET LES RELATIONS BILATÉRALES.

Du 9 avril au 26 juin, le stage technique international a accueilli 34 archivistes étrangers de 19 pays, dont 6 stagiaires d'Europe orientale et 7 du continent africain.

48 conservateurs français ont pris part à des réunions et à des actions de coopération internationale ou effectué des missions d'assistance et d'évaluation à l'initiative du Conseil international des Archives, comme en application d'accords bilatéraux entre les pays étrangers et les départements et les villes. Parallèlement, la France a reçu 40 délégations d'archivistes étrangers. L'ouverture sur l'Europe orientale a été marquée par plusieurs accueils de jeunes des pays de l'Est dans des services d'archives communales et par la participation des Archives communales de Toulouse à une exposition en Pologne. A l'approche du 5^e centenaire de la rencontre des Deux mondes, la direction des Archives de France a participé à un concours scolaire franco-québécois, tandis que l'archiviste de Cavaillon (Vaucluse) participait à la création d'une association de coopération culturelle avec la ville homonyme en Haïti.

TABLE DES MATIÈRES

MOYENS.	
Budget	7
Personnel	10
Bâtiments.	12
Les fonds d'archives.	
Archives publiques	15
Archives privées	21
Microfilm	24
Restauration et préservations des documents	25
ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE.	
Tris, classements et instruments de recherche	27
Publications	28
Informatique	32
Accueil du public	33
Action culturelle	35
ACTION INTERNATIONALE.	
Relations internationales.	38
Stage technique internationale d'archives et relations bilatérales	38

IMPRIMERIE NATIONALE

2 356005 S 82

